

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur CARVALHO Patrice, Président.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, PASTOT, BEURDELEY, Mmes DRELA, DACQUIN, FRETE, MM. LETOFFE, BOURDON qui était représenté par Monsieur GOBET, BONNARD, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

**ETAIENT REPRESENTES :** Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Madame VANDENBROM qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur DERE, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN.

**ABSENTS :** Messieurs IBRAN, DROUET, Madame MONFORT

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. JOLY Bernard.

Les conditions de quorum sont remplies.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 22 Mai 2023.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir : Motion relative au Canal Seine Nord Europe.

Madame DRELA aimerait rencontrer la société du canal pour discuter.

Le Président explique que des demandes de rendez-vous sont formulées régulièrement mais la SCSNE ne répond pas aux courriers.

Le Conseil Communautaire y est favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur NANCEL, Président du Pays Sources et Vallées et Madame Morgane-Mérodie GATHEN pour une présentation du dispositif LEADER.

Le Pays Sources et Vallées comprend trois Communautés de Communes, soit 106 communes. Un travail est réalisé sur le plan climat, sur les projets alimentaires territoriaux, sur les zones humides, les commerces et le dispositif LEADER.

Le programme LEADER est un programme européen de développement rural permettant de subventionner des projets privés et publics. La Région Hauts de France est l'autorité de gestion, c'est elle qui instruit les projets. La candidature LEADER a été déposée en fin d'année 2022 et retenue début 2023. Les conventions avec la Région sont en cours et il faut désormais élaborer des fiches actions et un règlement. Le Pays Sources et Vallées pourrait disposer d'une enveloppe pour 2023/2027 qui devrait être comprise entre 1 million et 1.5 millions. C'est le 4<sup>ème</sup> programme pour le territoire.

Le précédent programme LEADER a permis de financer 41 projets sur le territoire du Pays, dont neuf sur la CC2V, soit 316 000€ de subvention (Stevenson Day, ruines de l'abbaye d'Ourscamp, étude sur l'extension de la Cité des Bateliers, fournil de Chevincourt, distributeur de pommes de terres, etc.).

Sur le nouveau programme, le Comité sera composé de 16 membres privés, 16 membres publics avec 4 représentants par Communauté de Communes (titulaires et suppléants).

### **La stratégie du programme LEADER 2023/2027 :**

#### **Axe 1 : La sobriété, moteur de l'économie locale et de l'insertion professionnelle**



##### **Actions liées aux économies d'énergies**

- Sensibilisation et informations sur les économies d'énergies et la rénovation thermique
- Organisation de formation, visites de chantiers écoles...
- Rénovation des bâtiments énergivores à partir d'isolants naturels, biosourcés ou encore minéraux si recyclés

##### **Actions liées aux économies d'eau**

- Sensibilisation et informations sur les économies d'énergies et la rénovation thermiques
- Organisation de formation, visites de chantiers écoles...
- Aménagements et équipements favorisant les économies d'eau

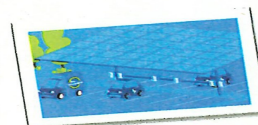
#### **Axe 2 : Exploiter les potentiels de production d'énergie renouvelable locale et favoriser des solutions de mobilités propres et solidaires pour réduire les émissions carbone**

##### **Actions liées au développement des énergies renouvelables en auto consommation**

- Sensibilisation et informations, formations sur les énergies renouvelables
- Organisation de formation, visites de chantiers écoles...
- Installation d'énergies renouvelables destinés à l'autoconsommation : photovoltaïque, solaire thermique, biomasse (hors méthanisation), géothermie, chaudière à bois

##### **Actions en faveur de la mobilité durable et solidaire**

- Solutions de mobilité peu polluantes (électrique, hybride, hydrogène, bioéthanol....)
- Création de supports, communication, animation pour faire connaître les solutions de mobilités créées, favoriser le transport solidaire, les solutions alternatives à la voiture individuelle...
- Formations collectives pour faciliter l'accès aux solutions de mobilité solidaires/alternatives à la voiture individuelle



#### **Axe 3 : Développement de filières durables et de l'économie circulaire pour favoriser l'approvisionnement local**

##### **Création et développement de filières locales liées aux économies d'énergies et au développement d'énergies renouvelables**

- Information, sensibilisation, mise en réseau des acteurs, d'animations, événements pour développer et renforcer les filières locales
- Études de faisabilité, d'opportunité
- Création d'unités de production pour fabriquer des matériaux biosourcés pour la construction, rénovation, la biomasse...
- Valorisation des productions locales pour la production du bois énergie, l'écoconstruction, la rénovation énergétique à partir de matériaux biosourcés/recyclés

##### **Action de valorisation, recyclage, réemploi des déchets**

- Information, sensibilisation, mise en réseau des acteurs, animations, événements pour développer et renforcer les filières locales
- Étude de faisabilité technico-économique, d'opportunité...
- Équipements liés à la collecte et au tri des déchets destinés à être valorisés
- Création d'unités de production pour fabriquer des matériaux à partir de déchets

Monsieur NANCEL encourage les élus à venir rencontrer les équipes pour savoir si leurs dossiers seront éligibles.

Il rappelle également qu'il existe d'autres possibilités de financement comme le FEADER, la DETR, le Fonds Vert, etc.

## **I Administration Générale**

### **① Ressources Humaines**

#### **1.1 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la CC2V vers la Mairie de Thourotte**

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGUIN, responsable du service « *animation/loisirs* » à la CC2V vers la mairie de Thourotte en qualité de responsable de la piscine, à hauteur de 30% du temps de travail, soit 10h30, pour une durée d'un an à compter du 16 octobre 2023.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler la mise à disposition.

#### **1.2 Renouvellement de la mise à disposition de la responsable Ressources Humaines de la Mairie de Thourotte**

Monsieur le Président propose de prolonger d'une année la mise à disposition de Madame Cécile LANGLOIS, responsable Ressources Humaines de la ville de THOUROTTE, auprès de la CC2V pour 3h30 / semaine (1/2 journée) à compter du 6 octobre 2023.

Monsieur DE SMET explique que Madame Sandra DOS SANTOS a changé de fonction au sein de la CC2V. Précédemment agent d'accueil, elle assure désormais des fonctions d'assistante au service des ressources humaines et au secrétariat de Direction.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler la mise à disposition.

#### **1.3 Contrats en alternance**

Monsieur le Président propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, la CC2V puisse accueillir deux contrats en alternance :

- Mme Marion LOONIS, pour 24 mois, au service comptabilité afin de préparer un BTS comptabilité et gestion.
- Mme Léa GARCIA, pour une durée d'un an, au service Tourisme & Patrimoine pour préparer une Licence Tourisme au Lycée Charles de Gaulle.

Monsieur DE SMET explique que depuis que la CC2V a repris la compétence Tourisme, la comptabilité doit gérer « *en direct* » le bateau promenade qui nécessite un renfort de personnel.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats d'alternance.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer les contrats d'alternance.

## **II Aménagement du territoire**

### **1.1 Demande de subvention pour la réalisation du 2<sup>ème</sup> forage géothermie dans le cadre du projet de la piscine intercommunale**

Monsieur PASTOT rappelle que fin 2022, le forage d'essai réalisé pour la géothermie a confirmé les débits attendus.

Pour mettre en œuvre cette solution afin de chauffer la piscine, il convient de réaliser un 2<sup>ème</sup> forage. Le premier sert à prélever l'eau et le second à rejeter l'eau dans la nappe. Les travaux pour réaliser ce nouveau forage peuvent être financés par l'ADEME et la Région.

Le montant de l'aide financière est forfaitaire. Elle est calculée en fonction de la production de chaleur renouvelable.

Il est donc proposé de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME et de la Région et d'autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur SERVAIS demande si l'on a une idée du montant de la subvention.

Monsieur DE SMET n'a pas, actuellement, connaissance du pourcentage de subventionnement.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès de l'ADEME et de la Région pour la réalisation du 2<sup>ème</sup> forage géothermie.

### **1.2 Point d'information sur les zones d'activités**

Monsieur PASTOT explique que la loi « *Climat et résilience* » oblige les autorités compétentes à établir un inventaire des zones d'activités économiques situées sur le territoire avec, pour objectif, d'identifier :

- Les caractéristiques de chaque ZAE,
- Les occupants,
- Le taux de vacance.

Il sera indexé aux documents d'urbanisme dans le but d'améliorer la connaissance du territoire et des potentiels espaces dédiés au renouvellement urbain.

L'agence d'urbanisme Oise les Vallées finalise cet inventaire dans le cadre du travail partenarial 2023.

Pendant 30 jours, une consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques sera menée avant que la CC2V n'arrête l'inventaire.

Il est donc proposé que cet inventaire soit arrêté lors du Conseil Communautaire d'octobre.

Monsieur DE SMET précise qu'il y avait une obligation d'arrêter cet inventaire au 31 août. Ce travail réalisé dans le cadre du programme partenarial de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées est assez lourd et l'inventaire ne pouvait pas être présenté au Conseil Communautaire de juillet. Renseignement pris auprès des services de l'Etat, il n'y aura pas de pénalité pour ce léger retard.

### **1.3 Contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel**

Monsieur PASTOT explique que la piscine intercommunale sera chauffée par un mix-énergétique géothermie / gaz.

Il est donc nécessaire de construire un branchement individuel pour l'alimentation en gaz du bâtiment et de réaliser des travaux d'extension du réseau.

Pour réaliser ces travaux, un contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel doit être validé pour un coût de travaux estimé à 1 534.04 € TTC par GRDF.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz pour la construction de la piscine.

## **III Tourisme**

### **1.1 Dotation de lots « Village Estival »**

Madame BACONNAIS explique que chaque été, le Conseil Départemental organise des festivités sous le nom de « *Village estival* ».

Dans différentes communes rurales du Département, des activités gratuites sont proposées aux familles.

Comme l'an passé, la Cité des Bateliers a été sollicitée afin de tenir un stand dans deux communes Beaulieu les Fontaines le 19/07/23, Chevrières le 25/07/23.

Cela permet de faire connaître le musée aux habitants du département. Cette participation passe sous la forme d'un partenariat dans lequel la CC2V s'engage à fournir des lots, en échange de l'espace de promotion qui lui est dévolu. En 2023, cette dotation prendrait la forme suivante :

- Des flyers et/ou tout autre support de communication
- 40 billets individuels couplés Musée de la Batellerie et croisière bateau Escapade au tarif de 16 euros / billet.

Il est donc demandé d'autoriser le Président à signer les documents du Conseil Départemental permettant la dotation mentionnée ci-dessus pour un montant total de 640.00 € TTC.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention du Conseil Départemental permettant la dotation mentionnée ci-dessus.

## **1.2 Inventaire du matériel Office de Tourisme (OT)**

Madame BACONNAIS indique rester dans l'attente du tableau de répartition de l'inventaire des biens de l'Office de Tourisme de Noyon. Après échanges avec la Direction de l'OT et le service de gestion comptable de Compiègne, ce document devait être mis à disposition des élus ce soir.

Monsieur DE SMET explique qu'aucun document n'est parvenu à la CC2V. Il avait été convenu que dans les six mois l'inventaire acterait la fin de l'OT, le temps pour eux de s'organiser. La CC2V sollicite toujours l'OT pour finaliser les remboursements.

## **1.3 Vote d'un tarif pour les visites guidées des étangs du Plessis Brion**

Madame BACONNAIS explique que depuis plusieurs années des visites guidées sont proposées gratuitement aux écoles du territoire. Des demandes de visites guidées venant d'écoles et de groupes hors territoire CC2V sont de plus en plus nombreuses.

Il est donc proposé d'instaurer un tarif spécifique pour l'organisation de visites guidées des étangs du Plessis-Brion par des groupes, des écoles, des associations extérieures au territoire. Ce nouveau produit touristique serait proposé via le service commercial Tourisme et Patrimoine de la CC2V.

Afin de pouvoir répondre à ces demandes, des visites guidées payantes seraient organisées au tarif de 80 € / demi-journée. Cinq créneaux seraient ouverts par année pour répondre à ces sollicitations.

Monsieur SERVAIS demande quel serait le nombre de personnes maximum.

Monsieur BONNARD explique qu'il faut définir la notion de groupe.

Monsieur DE SMET précise que le nombre sera défini dans le règlement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'instaurer un tarif pour les visites guidées de 80 € / demi-journée pour les groupes, les écoles et les associations extérieures.

# **IV Environnement**

## **1.1 Augmentation de l'enveloppe d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie**

Monsieur TASSIN rappelle qu'entre 2020 et 2022, une opération d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie avait été organisé et 119 foyers avaient été aidés. Le dispositif a été reconduit pour trois années supplémentaires de 2023 à 2025.

Le contexte de sécheresse que connaît actuellement le pays a entraîné une forte demande sur l'aide de la CC2V.

L'enveloppe de 2500 euros pour l'année 2023 a déjà permis d'aider 57 foyers. Elle est consommée à ce jour.

Il est donc proposé d'augmenter l'enveloppe de l'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie aux habitants du territoire à 5 000 € par année sur les trois années et d'autoriser le Président à valider et prendre tout acte nécessaire concernant le règlement et le versement des subventions.

Il est précisé que la commission environnement a donné un avis favorable.

Monsieur DE SMET précise que le Département a également mis en place ce dispositif mais pour des cuves de plus gros volume (500l ou cuve enterrée).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler l'aide à l'acquisition de récupérateurs des eaux de pluie selon les modalités énoncées ci-dessus.

## **1.2 Rapport d'activités SPANC**

Monsieur TASSIN explique que le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) fait apparaître les principaux éléments suivants :

- 12 contrôles périodiques (non-conformités 2017)
- 3 contrôles de vente

Ce qui porte le nombre d'installations contrôlées à 107 sur 108 installations recensées à ce jour.

- Une prise de contact avec plus de 99% des usagers
- Un rapport remis aux usagers, adapté et conforme à la réglementation.

En 2023, le service finalisera la connaissance et le contrôle du parc des installations avec les sept dernières installations (dont les maisons forestières ONF).

Il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du SPANC.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2022 sur le SPANC.

## **1.3 Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme « Refashion »**

Monsieur TASSIN explique que « Refashion » est le nom commercial d'Eco TLC avec qui la CC2V avait signé une convention pour le recyclage des textiles et chaussures. Celle-ci était arrivée à échéance au 31 décembre 2022.

Entre temps, « Refashion » a été réagréé par le Ministère de la Transition Ecologique le 23 décembre 2022 pour la période 2023-2028. Avec ce nouvel agrément, une nouvelle convention-type est proposée aux partenaires.

Globalement, les termes de cette nouvelle convention sont semblables à la dernière. Les modifications concernent la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement financier pour les collectivités :

- Un soutien aux déchetteries qui n'existait pas jusqu'à présent.
- Un soutien à la mise en œuvre d'actions de communication.

Il est donc proposé de bien vouloir autoriser le Président à signer cette nouvelle convention entre « Refashion » et la CC2V ainsi que tout autre document se rapportant à cette convention.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec « Refashion ».

#### **1.4 Convention avec l'éco-organisme « Cyclevia »**

Monsieur TASSIN explique que la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020, a introduit un nouveau régime de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles à compter du 1er janvier 2022.

En février 2022, Cyclevia est l'éco-organisme qui a reçu un agrément par arrêté interministériel pour endosser la responsabilité des producteurs en matière de collecte et de traitement des huiles usagées sur la période 2022-2027.

Cyclevia perçoit des éco-contributions de la part de ses adhérents metteurs en marchés et soutient notamment les opérateurs de gestion des déchets d'huiles usagées afin de permettre une reprise sans frais pour les détenteurs.

Dans le cadre de cet agrément, une convention-type « Collectivité Territoriale » est proposée aux structures compétentes. Cette convention vise notamment à :

- organiser les relations entre l'éco-organisme et la collectivité,
- décrire les modalités de prise en charge des coûts des opérations de collecte, de transport et de traitement des huiles usagées déposées en déchetteries,
- soutenir la collectivité pour la gestion de ses points d'apport volontaire ainsi que pour sa communication locale sur la filière.

Il est proposé de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention entre Cyclevia et la CC2V ainsi que tout autre document se rapportant à cette convention.

Monsieur SERVAIS demande si les points d'apport seront dans les déchetteries.

La réponse est oui et c'est déjà le cas.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec Cyclevia.

#### **1.4 Informations sur le devenir du SMOM et la gestion de la GEMA**

Monsieur TASSIN explique que cela fait plusieurs mois que la situation est complexe dans le cadre de la prise de compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) par le Syndicat Mixte Oise Moyenne (SMOM).



En septembre 2022, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) et la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier La Fère (CACTLF) avaient créé la surprise en indiquant vouloir la transférer à l'Entente Oise Aisne.

À la suite des démissions des deux membres de l'équipe technique du SMOM, les services de la CC2V ont apporté un soutien administratif avant qu'un Conseil Syndical du SMOM ne valide l'accompagnement technique temporaire du Président du SMOM par le Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA).

Entre temps, la CACTLF a changé de positionnement, ne souhaitant plus confier à l'Entente Oise Aisne la gestion de la GEMA.

Lors du Bureau Syndical du SMOM au 9 juin 2023, le SMOA a donc fait le bilan du travail mené durant les dernières semaines et des réflexions portant notamment sur deux dossiers d'importance :

- Lancement du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)
- Avancement et perspectives de la compétence GEMA
- Enfin, une réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a eu lieu 20 juin 2023.

Monsieur BONNARD demande quelle est réellement la situation de Chauny-Tergnier la Fère.

Monsieur TASSIN explique que La Fère et Chauny avaient des façons différentes de gérer la GEMA et préfèrent l'internaliser au lieu d'adhérer à l'Entente.

Monsieur BONNARD trouve cette situation problématique.

Monsieur le Président explique que c'est pour cette raison que la CC2V souhaite partir avec le SMOA et rappelle que, jusqu'à présent, l'Entente Aisne Oise n'a pas joué son rôle contre les inondations.

Monsieur BONNARD souligne que le SMOA travaille beaucoup sur l'Aronde et peu sur l'Oise. L'Aronde est un cours non domanial, la gestion est donc plus facile. Il indique que, lors de la dernière réunion de la CLE, il n'y avait pas de représentants de VNF, pas de représentants de l'Etat à l'exception du Sous-Préfet (pas de techniciens). Il y a un réel problème de gouvernance.

Il précise que la CLE doit être un espace de dialogue permettant de faire remonter les problématiques. Les seuls qui ont eu la parole étaient les services de l'Etat. Ce n'est pas le rôle d'une CLE et il aurait fallu organiser une table ronde où tout le monde est sur le même pied d'égalité et peut échanger. Il a été très déçu de cette réunion.

Monsieur TASSIN pense que la CLE va se mettre en place petit à petit. Le 20 juin c'était la première réunion.

Monsieur DE SMET rappelle que c'est au SMOM d'animer la CLE.

Monsieur BONNARD explique, de plus, que tout cela aura un impact financier.

Monsieur DE SMET précise qu'aujourd'hui la participation au SMOM n'a pas d'incidence financière majeure pour la CC2V. Cela dépendra des dossiers lancés par le SMOM, notamment l'étude du SAGE.

Monsieur DE SMET explique également que pour la CC2V, la GEMA porte sur le Matz et non sur l'Oise. L'adhésion au SMOA aurait un fonctionnement proche du syndicat du Matz.

## V Développement économique

### 1.1 Point d'information sur la convention de revitalisation concernant l'entreprise Sun Chemical

Monsieur LETOFFE précise que 55 emplois ont été supprimés dans le cadre du plan social de l'entreprise Sun Chemical à Thourotte.

Un accord de revitalisation avec les services de l'Etat a donc été conclu le 5 janvier dernier, pour une durée de 2 ans.

En effet, les entreprises de plus de 1000 salariés en Europe doivent désormais contribuer à la réactivation du bassin d'emploi concerné afin de compenser le nombre d'emplois supprimés.

L'enveloppe totale engagée est de 352 686,40 € et le périmètre géographique retenu est celui des Communautés de Communes des Deux Vallées, du Pays Noyonnais et du Pays des Sources.

La convention se décline en cinq actions :

- Soutien à la plateforme APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Difficultés Aigües) dans le département de l'Oise : 4 900 €
- Aide à la création ou reprise d'entreprises : 5 000 €
- Aide à la création d'emplois à partir de 2 ETP créés : 4 500 €/CDI et aide à la création d'emploi RQTH (handicapé) : 5 500 €
- Aide à l'investissement et au soutien des TPE-PME : 60% du coût des investissements dans la limite de 7 000 € / entreprise.
- Axe accompagnement rev3 des entreprises dans leurs transitions (RH, RSE, Organisationnel, Digital, Ecologique, énergétique, performance commerciale).

Deux organes sont chargés de la gouvernance de ce plan : le comité de suivi et le comité d'engagement.

Le comité de suivi est composé des trois territoires concernés, des chambres consulaires (CCI et CMA), de la Région et du Département. Il est chargé de veiller à la mise en œuvre de la convention.

Le comité d'engagement est, lui, composé des services de l'Etat (Préfecture, Finances publiques, Banque de France) et Sun Chemical. Il pilote la mise en œuvre du plan, examine et statue sur les dossiers.

La CCI de l'Oise a été désignée en tant que gestionnaire de ce plan de revitalisation.

Si les élus ont connaissance d'une entreprise sur leur commune qui pourrait bénéficier de ces financements, ils sont invités à contacter le chargé de mission développement économique, M. FASSEH, pour lui en faire part.

# I Administration Générale

## ② Assemblée

### 1.1 Motion relative au Canal Seine Nord Europe

Monsieur le Président rappelle que les travaux du Canal Seine-Nord Europe ont débuté sur le territoire communautaire. Ils confirment les craintes qui avaient été exprimées à de nombreuses reprises et les risques qui avaient été pointés, notamment à la suite de l'enquête publique environnementale et à l'arrêté préfectoral qui en validait le contenu.

Il en est ainsi des conséquences du chantier en cours à Cambronne-lès-Ribécourt et Montmacq. Le barriérage mis en place empêche les grands gibiers de traverser le canal latéral de l'Oise et de gagner l'autre rive à l'endroit où ils en ont l'habitude. Faute d'un aménagement leur permettant de sortir de l'eau en sécurité, ils se noient en grand nombre. Les cadavres sont retrouvés régulièrement à hauteur de l'écluse de Longueil-Annel. Sur ce point, la Société du Canal est dans le déni.

Un grand nombre d'arbres sont abattus notamment hors de l'emprise du Canal (problématique sur la faune) et les compensations sont sélectives (seulement entre Bienville et Coudun) et ignorent certains territoires, comme c'est le cas entre Longueil-Annel et Cambronne-lès-Ribécourt. L'abattage massif n'était pas utile.

Monsieur BONNARD précise également qu'à Ourscamp de nombreux arbres ont été abattus.

Il a été fait une proposition concernant le stockage des terres. Le terrain de football de Thourotte était susceptible de les accueillir, ce qui avait pour avantage d'éviter leur transport et d'être à disposition lorsqu'il s'agira de procéder au comblement du canal latéral de l'Oise entre Longueil-Annel et Cambronne-lès-Ribécourt, comme nous l'avons demandé et obtenu. Or, il semblerait que ces terres soient finalement stockées ailleurs.

Monsieur SEZILLE avait également fait une proposition sur une parcelle de terrain près de la voie ferrée, sans réponse de la part de la SCSNE.

Monsieur LETOFFE précise que la terre qui sera retirée entre Montmacq et Le Plessis Brion sera envoyée sur la commune de Pimprez et déplore le va et vient des camions (250 camions /jour). Une proposition de tracé a été proposée à la SCSNE.

Par ailleurs, les familles résidant dans des péniches stationnant sur le canal latéral de l'Oise sont invitées à quitter les lieux sans qu'aucune proposition alternative ne leur soit proposée. Il leur est, en outre, précisé qu'il n'existe aucune possibilité de s'installer sur la voie d'eau entre Longueil-Annel et Rouen.

Départ de Monsieur BONNARD.

Il est enfin constaté qu'aucune réponse n'est apportée sur plusieurs points essentiels :

- Le rétablissement routier entre Le Plessis-Brion et Montmacq sur lequel le Conseil Communautaire a délibéré pour une voie plus sûre et moins coûteuse que le dispositif prévu.

- La proposition d'envisager un nouveau captage d'eau actuellement situé entre Le Plessis-Brion et Thourotte. Il pourrait se trouver isolé et inaccessible en cas d'inondation avec la menace d'une rupture d'approvisionnement pour de nombreux foyers. Monsieur le Président avait proposé de le déplacer, sans réponse à ce jour.

- Le refus de la Société du Canal d'un rétablissement de la passerelle des écureuils à Longueil-Annel alors qu'il avait été initialement prévu mais qui n'a volontairement pas été mentionné dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Il est à déplorer que la Société du Canal ne tienne aucun compte des propositions émises par les collectivités et les acteurs du terrain et poursuive à marche forcée ses projets ignorant les intérêts des territoires traversés.

Monsieur le Président précise que la collectivité n'entend pas laisser faire sans réagir et que tous les moyens légaux à notre disposition seront employés pour défendre les intérêts des communes et de leurs populations. Il espère que cette motion incitera les représentants de Seine Nord à venir autour de la table pour discuter.

Monsieur LETOFFE propose d'envoyer cette motion à la presse.

Monsieur SERVAIS aimerait que le point concernant le pont (fer à cheval) soit enlevé car ce tracé avait été accepté par les villes de Montmacq et Le Plessis Brion mais reste favorable aux autres points de la motion.

Monsieur le Président ne souhaite pas retirer ce point et en explique les raisons.

Au vu des explications, M. SERVAIS comprend et maintient ce point.

Madame DRELA déplore également l'absence de réunions avec la SCSNE.

Après discussion les élus votent la motion à la majorité avec une abstention (Madame DACQUIN).

## **VI Questions diverses**

### **Location de canoës sur l'Oise durant l'été 2023 :**

Madame BACONNAIS explique que lors du dernier conseil il avait été évoqué la possibilité de réaliser une activité canoë cet été. Différents échanges ont été organisés et la mise en place ne sera pas réalisable, d'une part, pour une question de personnel et, d'autre part, pour des raisons matérielles, notamment sur la localisation des lieux possibles pour embarquer et débarquer qui manquent d'accessibilité. Une étude sera lancée dans les prochains mois pour mettre en œuvre le dispositif à l'été 2024.

### **Conception et réalisation d'un parcours d'interprétation :**

Madame BACONNAIS explique qu'à la suite d'un diagnostic réalisé par Oise Tourisme sur la valorisation d'une dizaine de sites offrant un potentiel de développement touristique, l'abbaye d'Ourscamp a été identifiée. Une présentation de ce diagnostic avait été faite début 2023 et avait donné lieu à l'élaboration d'un cahier des charges pour la conception et la réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de l'abbaye. Un avant-projet a été présenté courant juin à différents partenaires (Région, Département, CC2V et Communes) en vue de valider l'intérêt et la faisabilité mais aussi d'envisager un plan de financement. Celui-ci sera présenté lors d'une commission Tourisme avant le Conseil Communautaire d'octobre. Le coût du projet s'élèverait à 120 000 € maximum (avec une demande de financement CC2V estimé à 30%).

### **Compétence mobilité**

Monsieur PASTOT précise que la Commission scolaire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt nous a informé avoir donné un avis favorable à un tarif forfaitaire pour l'utilisation du car municipal dans le cadre du transport scolaire. Pour rappel : en 2021, la

CC2V, lors de sa prise de compétence mobilité, a délégué ce dispositif à la Mairie de Ribécourt-Dreslincourt.

La séance est levée à 20h00.